

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 27 (1955)

Heft: 2

Artikel: Construction d'habitations et recherches de bâtiment en Allemagne occidentale

Autor: Weiszwange, W.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124389>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

passage d'un four électrique, à une température de 1400°. Il ressort, après brûlage, une sorte de mâchefer brun rougeâtre qui, criblé de nouveau et additionné de ciment, permet la fabrication des matériaux.

» Les produits criblés utilisés avec 120 tonnes de ciment reçues chaque jour à l'usine permettent de donner 20 000 m³ de produits moulés chaque mois, ce qui correspond à 80 000 moellons en quatorze heures de travail. Ou encore, ce qui est plus suggestif, à une production de matériaux quotidienne pour 40 logements.

» Ce sont ces produits moulés qui sont utilisés à peu près sur tous les chantiers de construction de Francfort et environs.

» Les produits sont d'excellente qualité. Ils sont

légers, très résistants et fortement isolants contre la chaleur et le froid. On monte ainsi couramment, et sans autres éléments que les dessus de portes et croisées en fer ou en ciment armé, des immeubles de quatre à cinq étages.

» Impossible, bien entendu, d'aboutir à un meilleur prix de fabrication, puisque la matière première ne coûte rien et, qu'au contraire, il est d'intérêt public de transporter les déblais qui, dans chaque quartier détruit, forment sur un ou deux étages de hauteur les décombres des maisons écrasées.

» Ces installations industrielles, uniques en leur genre, ont été visitées par de nombreux techniciens du monde entier. »

CONSTRUCTION D'HABITATIONS ET RECHERCHES DU BATIMENT EN ALLEMAGNE OCCIDENTALE

La première loi sur la construction des habitations de la République fédérale d'Allemagne, du 24 avril 1950, prévoit, pour la réalisation de la construction de maisons ouvrières pour les grandes masses de la population, un plan sexennal de 1,8 million d'habitations, ce qui revient donc à une moyenne de 300 000 habitations par an. Cette moyenne a été atteinte intégralement durant les années 1950-1953. En outre, pendant cette période, on a bâti plus de 100 000 habitations par an avec bénéfice de facilités d'impôt ou un régime de financement tout à fait libre.

Cette première loi sur la construction des habitations a été étendue par la loi complémentaire du 25 août 1953, entre autres dans le sens que l'objectif du plan sexennal a été porté à 2 millions d'habitations ; par conséquent, à partir de 1954, il faudra construire, en chiffre rond, 350 000 habitations ouvrières par an.

Lors de la création de la première loi sur la construction des habitations on se rendit déjà bien compte de l'impossibilité de réaliser un tel programme de constructions annuelles seulement par des facilités de financement, mais de la nécessité impérieuse d'employer des matériaux et des procédés modernes non traditionnels, ainsi que de pratiquer, dans le bâtiment, une rationalisation très poussée. C'est pourquoi cette première loi sur la construction des habitations prévoit expressément la stimulation des recherches concernant le bâtiment, l'établissement de standards pour matériaux et éléments de construction ainsi qu'une série d'autres mesures analogues. Pour cette raison, depuis 1950, le ministre de la Construction des habitations met en pratique un programme compréhensif de recherches, pour l'exécution duquel les fonds requis ont été fournis. Les recherches comprennent, d'une part, les gros ouvrages traitant de nombreux problèmes individuels — éléments pour la construction de parois et de plafonds, mesures pour assurer l'insonorisation et le calorifugeage, fondations efficaces — d'autre part, elles portent sur des questions d'urbanisme et d'ouverture de nouvelles régions d'établissement et, avant tout, sur le vaste sujet du développement des intérieurs de maisons. Au dernier champ d'activité appartiennent, entre autres, les installations domestiques : aménagement moderne des cuisines et des

bains, revêtement des planchers retenant la chaleur, plâtrages intérieurs et extérieurs, peintures.

Pour éclaircir des questions particulières qui se posent sur la base de l'utilisation courante des habitations à Holzkirchen (Haute-Bavière), l'Institut de la physique technique, à Stuttgart-Degerloch, a créé, en coopération avec le ministre de la Construction des habitations et d'autres organismes intéressés, un terrain spécial d'expérimentations en matière de construction physique. Ici on a soumis, par la voie artificielle, les matériaux de vingt-quatre maisons d'essai, non habitées, à toutes les épreuves qui se présentent effectivement dans la pratique.

Les travaux de recherches ont été confiés à des instituts de recherche de premier ordre, à des bureaux d'épreuve de matériaux ainsi qu'à des experts individuels. Jusqu'à fin 1953, au total 226 commandes de recherches ont été passées et une somme d'environ 2 millions de marks a été affectée à ces investigations.

Outre les recherches, la standardisation en matière de bâtiment, constituant un facteur important pour la construction moderne, a été stimulée sur une grande échelle. On a élaboré nombre de feuillets nouveaux de standardisation se rapportant aux secteurs les plus variés du bâtiment et on les a introduits dans la pratique ; d'autres sont en voie de préparation et seront bientôt prêts.

Les résultats individuels des recherches du bâtiment devront être introduits à bref délai dans la pratique de la construction et y être appliqués couramment. On ne sera pas étonné, vu l'esprit traditionaliste des architectes, que cette introduction demandera bien du temps. Afin d'accélérer la distribution et l'application des résultats des recherches dans la pratique, on a créé des établissements spéciaux permettant les essais et des comparaisons en mettant toujours en œuvre les acquisitions les plus récentes. Pour stimuler la création de tels établissements, dont le financement s'effectue en principe dans le cadre des dispositions usuelles prises, le ministre de la Construction des habitations a mis à disposition des fonds spéciaux supplémentaires. Il a fourni également les moyens pour supporter les frais d'investigations et de constatations réalisées dans ces établisse-

ments. Les expériences acquises jusqu'ici ont démontré que ce système contribue essentiellement à la distribution et à l'application pratique des résultats des recherches.

Les données recueillies lors des travaux de recherche et aux établissements d'essai et de comparaison sont mises à la disposition de tous ceux qui travaillent dans le bâtiment au moyen d'un grand nombre de publica-

tions, de conférences, de cours et de films. Le but envisagé par toutes ces mesures est de construire le plus grand nombre d'habitations où, par une planification efficace et une réalisation professionnelle impeccable, compte soit tenu des besoins de toute la population en ce qui concerne le confort, l'aménagement et l'efficacité.

W. Weiszswange, Bonn.

LA MÉNAGÈRE EST A LA MERCI D'UN ACCIDENT

L'Institut national français de sécurité a consacré le printemps dernier une étude traitant des accidents de la femme au foyer.

Les enquêtes faites permettent de diagnostiquer que, sur 8 750 000 femmes françaises vivant et travaillant à leur foyer, 300 000 environ y sont victimes d'accidents graves.

Or cette situation n'est pas particulière à la France, pensons-nous, et nous sommes certain que, dans la totalité des pays d'Europe, environ 30 % des ménagères sont chaque année accidentées à leur domicile, dans l'exercice de leurs activités quotidiennes.

Chose curieuse, on a remarqué que, parmi les centaines d'accidents enregistrés, la répétition des mêmes causes et des mêmes effets est saisissante. Cette constatation permet de grouper sous quelques rubriques les accidents les plus fréquents. Elle doit aussi nous permettre, étant avertis, de diminuer le pourcentage des victimes, grâce à l'éducation de l'esprit de sécurité.

Citons au premier rang les *parquets trop bien cirés*, ou que l'on veut trop bien cirer; il peut arriver que vous glissiez sur un parquet poli comme un miroir, mais vous pouvez aussi bien vous fracturer une jambe en polissant ce parquet. Puis viennent les *carrelages et les escaliers mouillés*, causes de bien des chutes. Une marche d'escalier mouillée peut être fatale à celui qui glisse et tombe (fracture du crâne, par exemple).

L'exiguïté des *pièces*, dans les appartements modernes, qui mène souvent à l'encombrement, car les meubles ne sont pas construits « sur mesure », favorise les risques de heurts et de chutes. Ainsi cette mère de famille qui, en faisant un lit, s'empêtré dans un drap et tombe. Bilan : fracture de l'humérus !

Les *vitres brisées* constituent un danger qu'il n'y a pas lieu de minimiser. En nettoyant une porte vitrée, vous perdez l'équilibre et votre bras pénètre dans la vitre. Une veine ou une artère tranchée ? Si quelqu'un n'a pas la présence d'esprit de mettre immédiatement un garrot, c'est la saignée mortelle. Encore, si vous en réchappez, risquez-vous d'avoir perdu l'usage de votre main.

Les *escaliers* sont utilisés à longueur de journée par la mère de famille, qui monte au grenier, descend à la cave, sort dans la cour pour secouer ses tapis, pour faire ses achats... ces diverses occupations lui laissant rarement les mains libres. Impossible donc de se raccrocher à la rampe si l'on fait un faux pas !

Parmi les éléments dangereux avec lesquels la ménagère doit compter, notons spécialement le *feu*. Attention aux casseroles dont le manche dépasse le fourneau et dont le *liquide bouillant* peut occasionner de sérieuses brûlures. Le gaz allumé à proximité d'une bouteille d'alcool ou d'essence ou, comme l'exemple cité d'une

personne se nettoyant les mains enduites de mastic dans une cuvette remplie d'essence, tout à côté du *réchaud à gaz allumé*. L'explosion ne tarda pas et, après six semaines d'hôpital, la victime mourait dans de terribles souffrances. N'oublions pas que l'huile et le caramel sont très facilement inflammables aussi et peuvent occasionner des brûlures au deuxième degré, donc fort graves.

Les *intoxications* sont à craindre : gaz, oxyde de carbone (mauvais tirage des conduits de chauffage), produits de nettoyage. Une ménagère nettoyait deux cravates dans un litre de benzine versée dans une cuvette. L'opération se faisait dans un débarras, aéré par une lucarne ouverte. Le local était petit et encombré d'objets divers. Ne voyant pas revenir sa femme de ménage, le propriétaire de l'immeuble monta au grenier, poussa non sans peine la porte du local et trouva son employée étendue sur le sol, intoxiquée. Deux heures plus tard, à l'hôpital, elle décédait. L'enquête conclut sans peine à une intoxication benzolique.

Quant aux instruments de travail de la femme au foyer, ils sont, il faut l'avouer, rarement étudiés en fonction de la sécurité. *Escabeaux, échelles* doivent être munis d'un dispositif de sûreté qui les empêche de s'écarter, une fois mis en place. Pour éviter qu'ils glissent, on devrait les munir de carrés de feutre ou, mieux, de caoutchouc, qui permettent aux pieds de mieux adhérer au sol. Les *tabourets et chaises* peuvent basculer, ainsi que les *tables* munies de roulettes ou ayant un seul pied central, qui ne sont du reste faits, ni les uns ni les autres, pour servir d'échelles !

Il faut veiller aux plaies occasionnées par les *outils ménagers* et désinfecter soigneusement une piqûre, une coupure faite en pelant, en nettoyant du poisson, en ouvrant une boîte de conserves. Les éponges métalliques, la paille de fer peuvent laisser dans les doigts de douloureuses échardes qui provoqueront un empoisonnement si l'on n'y prend garde.

Le domaine de l'*électricité* est trop connu pour que nous nous y arrêtions. Sûs à la lampe baladeuse, à l'ampoule qu'on remplace sans avoir coupé le courant, etc.

La ménagère doit être consciente de ces dangers et de ces maux, qui la guettent chaque jour dans l'exercice de ses fonctions. Elle se rendra facilement compte, si elle y est attentive, que la plupart des accidents de ce genre peuvent être évités. Il est inutile d'attendre qu'un malheur soit arrivé pour remédier aux lacunes qu'il nous appartient de combler à temps. Avec un peu de prévoyance, de réflexion, avec un peu moins de hâte souvent et en sachant prendre les précautions élémentaires qui s'imposent, la mère de famille, la ménagère s'appliquera désormais à faire baisser le pourcentage des accidents au foyer.

Ant. Berthoud.